

Programme de Développement Rural Martinique
Collectivité Territoriale de Martinique
FEADER- 2014-2020



Source Photo : www.martinique.chambagri.fr

SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE
2017
RÉSUMÉ CITOYEN

Une évaluation pour permettre un suivi des réalisations et des impacts du programme du développement rural en Martinique

Les rapports annuels de mise en œuvre (RAMO) ont pour objectifs d'évaluer la bonne mise en œuvre du programme, de constater les effets et impacts de la mobilisation des crédits européens sur la politique agricole et de développement rural en région.

Mise en œuvre du Programme de Développement Rural en région

Pour la période 2014-2020, la **CTM Martinique** est l'**autorité de gestion du FEADER**. A ce titre, elle gère le **programme de développement rural (PDR)** au titre du territoire de la Martinique.

Pour rappel, le FEADER a pour objectif de soutenir et de contribuer au **développement des territoires ruraux et d'un secteur agricole plus équilibré, plus respectueux du climat, plus résilient face au changement climatique, plus compétitif et plus innovant.**

Avec une dotation FEADER de **130 millions d'euros**, le PDR Martinique mobilisera près du double de **financement** (UE, Etat, collectivités, ...) sur la période **2014-2020 pour soutenir la politique régionale de développement agricole et rural et répondre aux enjeux du territoire.**

Ces financements interviennent principalement sur les **thématiques suivantes** :



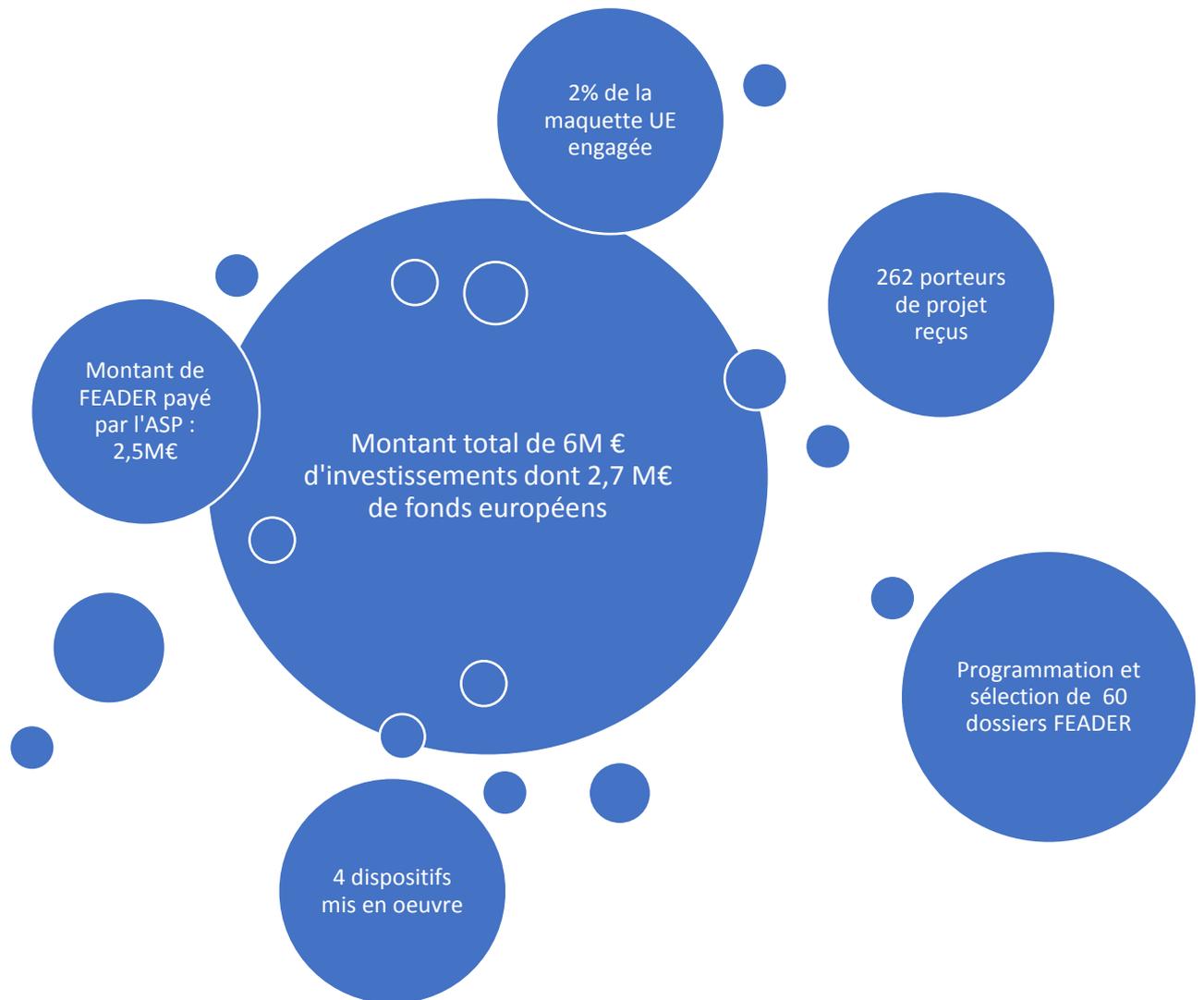
Dans le cadre de la politique et stratégie régionale de développement de l'agriculture et des zones rurales, le PDR concentre son action de manière spécifique sur :



Un programme qui déploie des actions concrètes, au service de la ruralité et de l'agriculture.



Les chiffres clés pour l'année 2016 :



Focus sur les mesures surfaciques

Sur l'ensemble des mesures surfaciques, l'ICHN (Indemnité Compensatoire Handicaps Naturels) et les mesures agroenvironnementales (MAEC) ont fait l'objet d'engagements. Les paiements des autres mesures surfaciques, et les mesures portant sur l'Agriculture Biologique devraient intervenir au second semestre 2017.

- Campagne 2015 : Les demandes déposées sont les suivantes :

MAEC : 143 dossiers déposés pour un montant prévisionnel de 2 916 246 € (montant de l'engagement sur les 5 années).

ICHN : 1405 dossiers déposés, montant prévisionnel est encore inconnu

Aucun paiement de l'ASP intervenu mais le Ministère en charge de l'Agriculture a mis en place une avance sur les montants prévisionnels : MAEC + ICHN pour 658 215 euros

Le paiement des MAEC et de l'ICHN relève de l'ASP dans un calendrier fixé avec le Ministère en charge de l'agriculture.

Les MAEC et l'ICHN 2015 feront l'objet d'un paiement en 2017.

- Campagne 2016 : Les demandes déposées sont les suivantes :

MAEC : 252 nouveaux dossiers déposés à engager, en cours d'instruction.

ICHN : 1390 dossiers déposés, en cours d'instruction.

Aucun paiement de l'ASP intervenus mais le Ministère en charge de l'Agriculture a mis en place une avance sur les montants prévisionnels : MAEC + ICHN : 1er paiement le 15 & 16 novembre 2016.



Transfert de connaissance & innovation

Le programme soutient les actions permettant de former l'ensemble des acteurs du secteur agricole et forestier.

13 projets ont été réalisés pour un montant de dépenses publiques réalisées de 1,8 M€ dont 1,5 M€ FEADER.



Modernisation, restructuration et amélioration des performances des exploitations

Le Programme de développement rural de la Martinique, avec plusieurs types d'opérations, permet de soutenir les investissements en faveur de l'amélioration des performances économiques, environnementales et sociales des exploitations, notamment par la rénovation des bâtiments d'élevages ou encore par la mise en place de dispositifs permettant de mieux protéger les vergers contre les aléas climatiques.



Modernisation des exploitations agricoles : 7M€ € de Dépenses publiques engagés



Amélioration et modernisation des productions : 0,6 M€ de Dépenses publiques engagés



Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles : 1M€ € de



Hydraulique agricole : 3,9 M€ de dépenses publiques engagés



Total des engagements publics soutenant les exploitations agricoles : 11M€

A ce titre, le PDR a soutenu le projet :

La Martinique, terre de rhums... d'excellence !

Plusieurs fois récompensés dans le monde entier, la Martinique est réputée pour ses rhums agricoles. Le rhum agricole, alcool issu de la canne à sucre, est produit par fermentation du jus de canne, puis par distillation dans des colonnes à distiller.

Ces rhums agricoles disposent, depuis 1996, d'une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC).

Jusqu'à aujourd'hui, il existait 7 distilleries réparties sur l'île assurant une production labellisée. Une « petite nouvelle » fait son entrée : la SARL REX.

A la recherche d'évolution dans ce secteur agro – industriel, cette distillerie, propose un processus de fabrication innovant : produire du rhum agricole blanc de façon traditionnelle, en gamme Premium, dans un alambic charentais en cuivre, complété de 7 plateaux également en cuivre.

Ce projet bénéficie d'un soutien du FEADER pour un montant de 225 505,58 €, sur la mesure 4.2.1 (investissement pour la transformation, commercialisation et/ou développement de produits agricoles avec un accroissement de la valeur ajoutée du produit agricole, relevant de l'annexe 1 du traité) du Programme de Développement Rural de la Martinique 2014-2020.

L'entreprise REX est la première distillerie en Martinique qui produit du rhum à partir d'un alambic en cuivre à la place des colonnes à distiller. Ses parois en cuivre donneront tout son caractère et sa typicité au rhum grâce à des saveurs et arômes uniques.

Près de 80% de la production sera réservée à l'embouteillage et à la commercialisation en « Rhum Blanc Renaissance » et le reste mis en vieillissement entre 6 et 15 ans, pour devenir un rhum d'exception





Renouvellement des générations

La région Martinique, via le PDR FEADER Martinique, agit également afin de renouveler les générations d'agriculteurs partant à la retraite ou cessant leur activité. Il soutient l'installation de jeunes exploitants de moins de 40 ans, avec une forte proportion de jeunes soutenus ayant moins de 30 ans. De cette manière, le programme lutte contre le vieillissement de la population agricole, notamment dans les zones défavorisées, plus touchées par le vieillissement et la déprise agricole.

Quelques chiffres au 31 décembre 2016 : [valeur cumulée 2014-2016]

- Environ 0,4M € d'euros de dépenses publiques
- 8 bénéficiaires de moins de 40 ans dont 3 hommes et 5 femmes



Développement des zones rurales : LEADER

Au travers de la démarche LEADER, le programme soutient le développement des territoires ruraux en leur donnant la possibilité de soutenir des projets répondant aux enjeux locaux. La démarche LEADER doit représenter au moins 5% de la dotation FEADER totale du programme. Dans le cas de la CTM Martinique, cela représente une dotation de 7,05 millions d'euros (5.4% de l'enveloppe FEADER), c'est-à-dire une enveloppe permettant d'atteindre une masse critique de projets pour pouvoir véritablement agir sur les dynamiques des territoires.

Au 31/12/2016, aucun projet n'a été programmé dans le cadre de LEADER et aucun conventionnement de GAL n'a été réalisé. Cependant, 3 projets d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de la stratégie LEADER dans le cadre d'une candidature LEADER sont prévus pour être programmés courant 2017 pour une dépense publique de 105 000 € dont 89 250 € de FEADER et concernent les territoires suivants :

- Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM)
- Cap Nord Martinique
- Espace Sud Martinique

L'environnement et le Développement Durable, priorités pour la Région



L'environnement et le développement durable sont des enjeux centraux du territoire Martiniquais. Ainsi, la CTM, via le PDR Martinique, soutient fortement les actions pouvant contribuer à la **protection de l'environnement et au développement durable** dans les zones rurales.

La Région, via le FEADER, soutient des actions visant à :



Améliorer les richesses naturelles des territoires



Préserver la biodiversité et les paysages

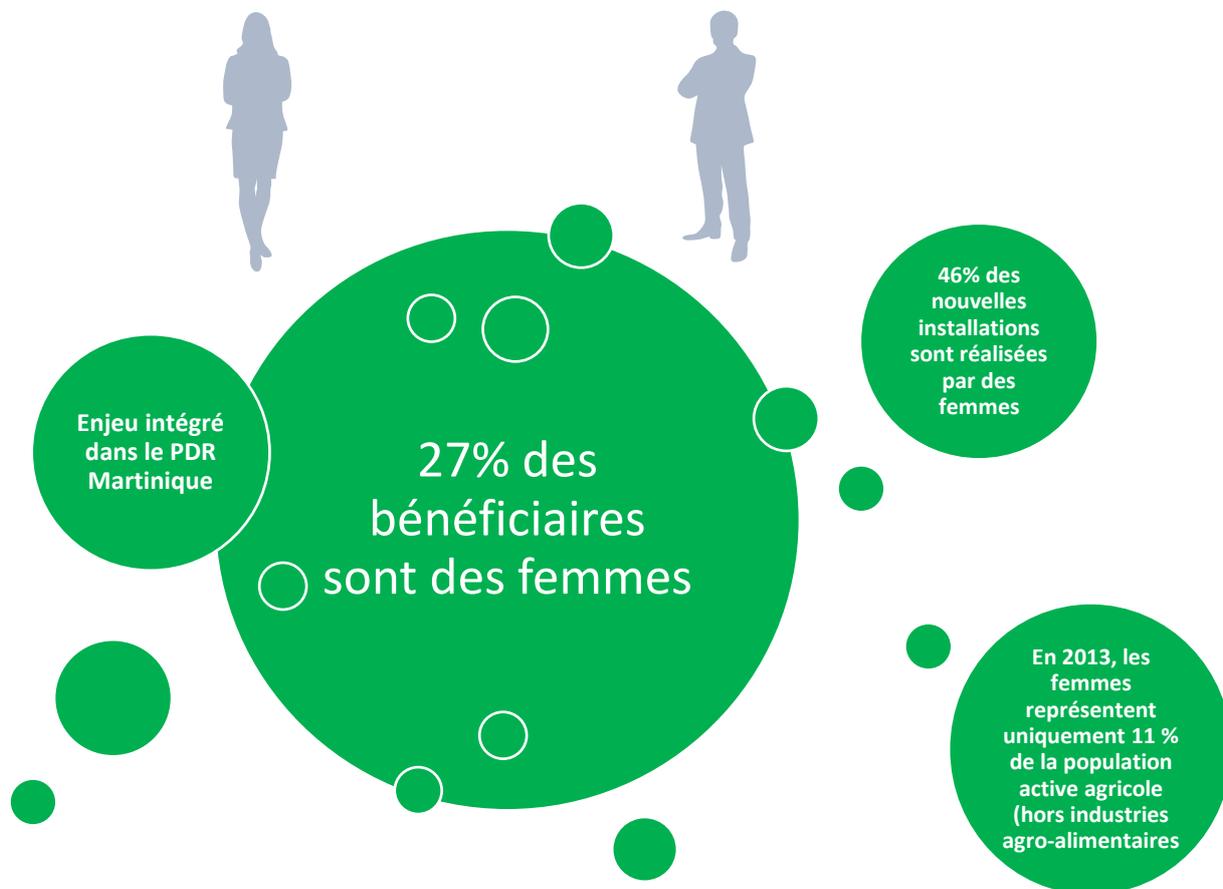
Afin d'y parvenir, la région a activé, des dispositifs spécifiques du PDR tels que :

ICHN (Indemnités
Compensatoires
Handicaps Naturels)

MAEC (Mesures Agro-
Environnementales et
Climatiques)

Agriculture biologique

La CTM, via le FEADER, soutien l'égalité entre les hommes et les femmes



Le rôle du programme dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les espaces ruraux et agricoles est important. D'ailleurs, l'enjeu de l'emploi féminin dans les zones rurales est explicitement mentionné dans le diagnostic du territoire dressé par le programme et sur lequel il s'appuie pour développer ses actions.

De manière générale, 27% des bénéficiaires du programme sont des femmes. Par ses actions, le programme soutient les femmes de moins de 40 ans souhaitant s'installer en tant que jeunes agricultrices, ce qui favorise la diversité de la population agricole actuelle et à venir, et permet de la renouveler en promouvant la place des femmes dans l'agriculture. Les femmes sont également bénéficiaires des autres dispositifs du PDR. En outre, le système d'évaluation de l'action du PDR prend également en compte la place particulière des femmes en tant que bénéficiaires du FEADER, en identifiant des indicateurs spécifiques aux exploitantes.

Les perspectives

21 dossiers pré instruits ne relevant pas des quatre dispositifs ouverts ont été déposés à la CTM et seront traités dès l'ouverture progressive des dispositifs.

Ils représentent un montant prévisionnel de 1,65 millions d'euros :



Des dispositifs d'information à la disposition du citoyen

Pour plus d'informations, la **CTM Martinique** met à disposition des citoyens un site internet :



<http://www.europe-martinique.com/>



Ce site est le principal canal d'information et de communication traitant des programmes européens régionaux, dont le PDR, destiné au grand public. Il présente l'ensemble des programmes européens déployés en région, un résumé de leurs stratégies ainsi que les différents contacts à effectuer pour obtenir des renseignements sur les modalités de financement ou simplement pour obtenir des informations plus précises.

De plus, l'ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre du programme, que nous avons évoqué précédemment, constituent également des sources d'information sur le FEADER et le programme de développement rural.